

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Secrétaire de séance : Madame BOCART Brigitte.

Approbation des comptes rendus du conseil des 4 juillet 2023, 24 août 2023 et 17 octobre 2023 : le conseil à l'unanimité approuve les comptes rendus du conseil des 4 juillet 2023, 24 août 2023 et 17 octobre 2023.

Etude couverture incendie de la commune : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il s'interroge sur la couverture incendie de la commune notamment dans le secteur de la rue du Général De Gaulle. Cette compétence est à la communauté urbaine. Si le conseil est d'accord on peut demander une étude pour ce dossier afin de savoir si la commune est correctement protégée contre l'incendie. Après discussion le conseil demande qu'une étude soit faite par les services compétents de la communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération n° 2023-6-4 : demande étude pour couverture incendie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à la communauté urbaine du Grand Reims une étude de la couverture incendie de la commune.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Reprise du lotissement du Moulin : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a informé les services de la communauté urbaine du Grand Reims que toutes les maisons du lotissement du Moulin sont dorénavant habitées. Il faut interroger Nord Est Aménagement pour voir s'ils sont d'accord pour cette reprise. Une réunion de travail avec tous les acteurs du dossier devrait avoir lieu prochainement.

Convention avec la Cu du Grand Reims pour mutualisation des services : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en 2019 des conventions avaient été signées avec la communauté urbaine pour la mutualisation des services. Ces conventions sont à renouveler.

- Convention pour refacturation des heures effectuées pour le nettoyage de la mairie par un agent de la CU au taux horaire de 20,44 €
- Convention pour refacturation des heures effectuées par les employés communaux pour l'entretien du pôle territorial à hauteur de 30 heures par an au taux horaire de 21,04 €

Délibération pour biens sans maître : Monsieur le Maire explique au conseil l'historique de ce dossier à savoir que les parcelles ZI 18, ZI 19 et ZI 20 situées rue Paul Despiques sont réputées sans maître depuis plus de 30 ans. Les propriétaires figurant sur le cadastre sont décédés en 1940, 1953 et 1985, et sans héritiers connus. La commune a fait une demande de l'état de situation du recouvrement des taxes foncières qui n'ont pas été mises en recouvrement car inférieures à 12 €. Il faut suivre la procédure en insistant sur le côté délabré, voir dangereux du site qui porte atteinte à la salubrité du secteur et à l'environnement, il est donc nécessaire de l'intégrer dans le domaine public.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer la procédure.

Travaux église : Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux sont quasi à l'arrêt depuis deux semaines.

Les couvreurs sont sur d'autres chantiers, les vitraux sont partis en atelier pour nettoyage et restauration. La fin des travaux est prévue au 1^{er} trimestre 2024.

Travaux salle associative : Monsieur le Maire informe le conseil que beaucoup d'entreprises étaient présentes ce jour. Une réunion de chantier a eu lieu le lundi 13 novembre car un essai d'étanchéité est prévu mercredi 15 novembre 2023.

Les entreprises ont obligation de terminer très rapidement.

Rapport 2022 de la CU du Grand Reims : Le rapport d'activité est présenté suite à l'envoi des dossiers par mail aux conseillers.

[Délibération n° 2023-6-2 : rapport annuel 2022 de la CU du Grand Reims.](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement

Vu le rapport présenté par la communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2022

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De prendre acte de la communication au conseil municipal du rapport d'activités 2022 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Droits de préemption urbains : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé des refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelles AC 25 pour une surface de 635 m² située lieudit Les Clos Fonds
- Parcelles ZB 135 pour une surface de 800 m² située 18 rue de Cormicy
- Parcelles AC 373 pour une surface de 786 m² située rue du Général De Gaulle
- Parcelles AC 522 pour une surface de 556 m² située 2 rue Serge et Colbert Maillard

Projets de travaux 2024 pour demande de subvention : Monsieur le Maire demande au conseil les projets à prévoir pour demander des subventions en 2024. Les projets évoqués sont :

- Entrée de village
- Monument aux Morts de la RD 944
- Ralentisseurs, écluses
- Caméras de surveillance sachant que l'entretien et la maintenance coutent très cher
- Effacement de fils nus
- Pose de panneaux photovoltaïques sur l'atelier

Les projets seront débattus et validés lors du prochain conseil.

Zones énergies renouvelables : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il faut recenser les projets pour les zones à énergies renouvelables de la commune.

- La société LM Développement est venu rencontrer le Maire car elle a un projet d'installation de parc photovoltaïques sur le site de la carrière. Monsieur le Maire lui a dit de prendre contact avec la société MORONI afin de voir ce qu'il était possible de faire. Ce projet est à mettre dans le recensement des projets. Le conseil valide ce projet par 10 voix pour et 1 voix contre
- Monsieur le Maire propose de mettre toute la partie urbanisée du village en zone de photovoltaïque afin que les habitants puissent poser des panneaux photovoltaïques s'ils le souhaitent. Le conseil valide à l'unanimité ce projet
- Monsieur PONCELET Xavier propose sa parcelle en pâture située à la sortie du village en direction de Cormicy pour un parc photovoltaïque qui pourrait être en agrivoltaïque. Le conseil à l'unanimité valide ce projet
- D'autres projets peuvent être envisagés, en attente de ceux-ci.

Délibération n° 2023-6-6 : zones énergies renouvelables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les options suivantes pour la définition des zones d'énergies renouvelables de la commune :

- par 10 voix pour et une voix contre, l'ancienne carrière de sable gérée actuellement par l'entreprise MORONI sera proposée à la mise en place de parc photovoltaïque. Une demande de renseignement a déjà été reçue par une société de la région LM Aménagement.
- à l'unanimité, le conseil décide de mettre toute la zone urbanisée de la commune en zone où le photovoltaïque peut être mis en place ainsi que la géothermie de surface
- à l'unanimité, le conseil valide la mise en place d'une zone photovoltaïque parcelle B 40 partie a, B 41 pour 90 a 30 ca, de la EARL PONCELET située à la sortie du village en allant vers Cormicy. Cette installation sera faite en agrivoltaïque.

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations sur la CU du Grand Reims en sa possession à savoir :

- Conseil d'orientation eau et assainissement
- Pôle territorial : l'école de Cormicy a perdu 46 élèves en 1 an mais il y a de plus en plus de demande en périscolaire
- Une réforme du tableau vert est prévue (tableau vert : liste des voiries communales)
- Voirie : modernisation de l'éclairage public. Notre commune n'est pas concernée pour le moment. Il est prévu de passer l'éclairage public en Leds avec abaissement de puissance sur la Cu du Grand Reims.
- La révision du SCOT est en cours
- Conseil d'orientation ressources : visite à NEOMA : construction d'un gymnase avec demande de subvention à la CU
- Bureau : étude du document d'orientations budgétaires qui a été transmis aux conseillers
- Sapeurs-pompiers volontaires : les centres de secours du SDIS devraient se situer à moins de 20 mn des lieux d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire

Guy LECOMTE

